

Séance du 29 septembre 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 33
Absents : 09
dont suppléés : 5
dont représentés : 0
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Date de la convocation
23/09/2026

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, F. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, J. GROSCLAUDE, P. GROSS, P-Y. GUERO, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, H. NALCACL, A. NAWROT, C. O'KEEFFE, V. ORLAT-BELOT, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, N. POUILLET, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. KARLÉ à F. MONCHABLON, P. LABEUCHE à J. CHIPAUX, F. MOZER à L. BROS-ZELLER, C. PARTY à C. CANAL, L. PISCHOFF à J-L. SALORT

Date de publication
06/10/2026

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 088-2026

Objet : Finances - budget principal - souscription d'un emprunt

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-36, L2337-3, R1611-33 et R1611-34,
- la délibération n°037-2026 du 28 avril 2026 portant approbation du budget primitif,

Considérant

- l'inscription budgétaire d'un emprunt de 1 000 000 € au budget principal,
- les propositions reçues d'organismes prêteurs,

Monsieur le Président expose avoir sollicité différents prêteurs et projette le résultat de cette consultation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt aux caractéristiques suivantes :

- ligne de prêt : PSPL Transformation Ecologique
- montant : 1 000 000 €
- durée de la phase de préfinancement : 0 mois
- durée : 30 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle
- index : Livret A (LA)
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %
- révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- amortissement : prioritaire
- absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- classification Gissler : 1A
- frais de dossier : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

CHARGE Monsieur le Président de signer le contrat de prêt et la demande de réalisation de fonds,
CHARGE Monsieur le Président de réaliser tous les actes de gestion afférents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Caisse des dépôts et consignations,
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Christian CANAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 090-200069060-20260929-088_2026-DE